

## Informations sur le programme de gestion des affaires et d'archivage électroniques (GAE)

### BE-GEVER prend forme

#### EDITORIAL



Madame, Monsieur,

C'est l'entreprise CM Informatik AG qui, en juillet dernier, a remporté le marché de système de gestion électronique des affaires avec son produit AXIOMA. L'OIO a donc commencé à bâtir BE-GEVER à partir d'AXIOMA.

Les Directions seront par conséquent encore plus activement impliquées dans le programme GAE. Certaines ont déjà commencé à planifier la mise en œuvre afin que BE-GEVER puisse être introduit à l'issue de la phase de test.

Comme le lancement sera échelonné à partir de 2017, le nombre d'utilisateurs augmentera en continu et avec lui, l'utilité du système de gestion électronique des affaires. Plus les Directions seront nombreuses à avoir lancé BE-GEVER, plus la collaboration entre organisations sera efficiente.

Le 27 octobre, la CSG a donné son feu vert à la suite du projet en adoptant les propositions qui lui ont été soumises.

Beat Jakob                      Barbara Studer  
Office cant. d'info.            Archives de l'Etat et  
d'organisation (OIO)        (AEB)

Vous trouverez de plus amples informations sur l'intranet: [Programme GAE](#)

Interlocuteur: [Stefan Ryter](#), responsable du programme

#### FAITS

Le programme GAE suit son cours. Dans tous les domaines, la collaboration avec les Directions et les différents partenaires est constructive et focalisée sur les objectifs.

#### Infrastructure de base (IB)

Les travaux à réaliser dans le projet IB avant la fin du 3<sup>e</sup> trimestre 2016 doivent permettre de vérifier que BE-GEVER fonctionne conformément aux exigences de l'appel d'offres. Pour cela, on mettra en place un mandat cantonal par défaut et deux mandats d'essai dotés de toutes les fonctionnalités pour l'OIO et la CHA. Le tout sera exploité par le centre de calcul de la Bedag Informatik SA. Le sous-projet consacré au mandat par défaut permettra, avec la participation des Directions, de définir des données de base et des métadonnées communes.

#### Processus supradirectionnels

Sur mandat de la Conférence des secrétaires généraux (CSG), le pannel d'experts composé de représentants et représentantes des Directions a élaboré les bases de décision nécessaires pour les processus supradirectionnels, en particulier les affaires du Conseil-exécutif et du Grand Conseil (CE/GC).

La CSG a décidé qu'à l'issue de la phase de test, tous les secrétariats généraux seraient raccordés à BE-GEVER à travers un point de contact unique (SPOC, 3,5 utilisateurs) afin que les affaires puissent être inscrites à l'ordre du jour et transmises à l'aide de BE-GEVER avant 2023. Cette solution sera transitoire.

#### Préparation des projets de mise en œuvre

Les Directions devront commencer à se préparer dès un an et demi avant le lancement : elles devront mettre à disposition les ressources nécessaires et réunir des conditions bien définies pour le projet. A cette fin, la direction du programme contactera la FIN (lancement en 2017) ainsi que la TTE, la JCE et l'INS (lancement à partir de 2018).

